

Intégration du concept "Nature en Ville" au projet de réaménagement du Vieux-Bourg

Date proposée pour la séance de la commission :

Lundi 16 mai 2022 à 18 h 30

Bâtiment du Montoly 1, salle Léman, 1^{er} étage

Municipale responsable : Mme Christelle Giraud-Nydegger

Gland, le 5 mai 2022

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

CONTEXTE

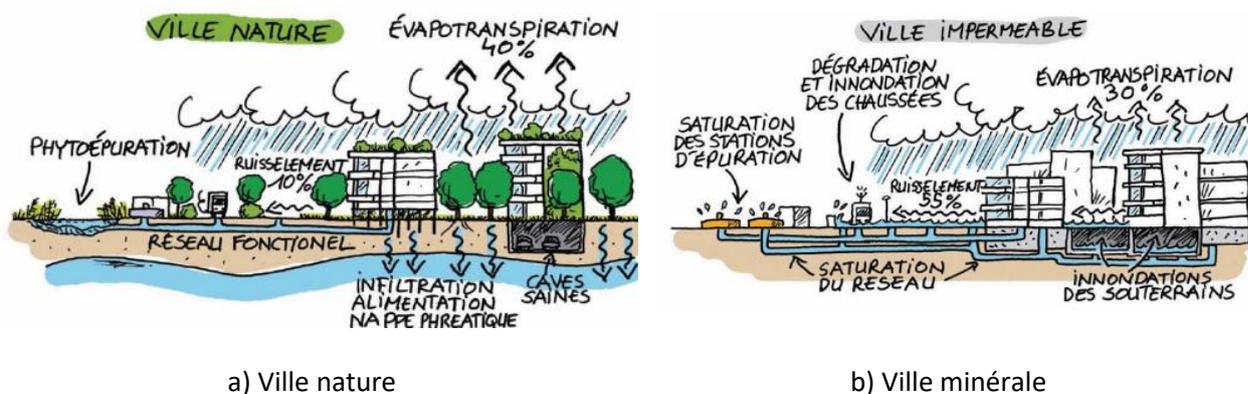
Les aménagements de surface imaginés dans le cadre des travaux du Vieux-Bourg ont toujours eu pour objectif d'offrir des infrastructures adaptées aux besoins de tous les usagers, notamment en octroyant aux piétons et aux cycles des itinéraires sécurisés, attractifs et conviviaux. Dès lors, les réflexions ont mené à la réalisation d'un projet qui a fait l'objet d'une mise à l'enquête publique du 28 août au 28 septembre 2020 et qui a suscité un certain nombre d'oppositions.

Un bon nombre d'entre elles a pu être levée grâce à des modifications de minimes importances apportées au projet de surface et répondant aux attentes des opposants concernés. Le préavis n° 20, présenté au Conseil communal pour sa première lecture le 5 mai dernier, permettra d'obtenir la levée des dernières oppositions.

CONCEPT "NATURE EN VILLE"

Les premières réflexions qui ont mené au projet du Vieux-Bourg tel que nous le connaissons datent pour la plupart d'une décennie. Depuis, les enjeux environnementaux et sociétaux ont beaucoup évolué et poussent les villes à repenser la conception de leurs aménagements urbains afin d'y intégrer notamment le concept de "Nature en Ville".

D'une manière générale, ce concept se caractérise par une diminution du tissu minéral au bénéfice du végétal. Ainsi, la végétalisation des zones urbanisées et l'augmentation des surfaces perméables permettent de jouer un rôle conséquent sur l'équilibre naturel. En effet, cela favorise notamment la régulation thermique en luttant contre les îlots de chaleur qui nous étouffent en période estivale. L'intégration de la Nature en milieu urbain accroît également la qualité de l'air que nous respirons et réduit sensiblement l'écoulement des eaux pluviales grâce à l'infiltration naturelle des eaux dans le sol et grâce à l'augmentation du phénomène d'évapotranspiration¹. En plus d'être esthétique, la création d'espaces verdoyants est propice à l'enrichissement de la biodiversité des lieux.



¹ Processus biophysique de transfert d'une quantité d'eau vers l'atmosphère, par l'évaporation au niveau du sol et par la transpiration des plantes.

DESCRIPTION DES NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS « NATURE EN VILLE »

Afin de répondre aux nouveaux enjeux notamment en vigueur dans le plan de gestion différencié des espaces verts, le Service des infrastructures et de l'environnement, accompagné par le bureau Urbaplan, ont imaginé une nouvelle façon d'aménager les rues et les places situées dans le périmètre du Vieux-Bourg. Concrètement cela est rendu possible par la végétalisation globale de l'ensemble des rues et des places existantes dans le périmètre du projet.

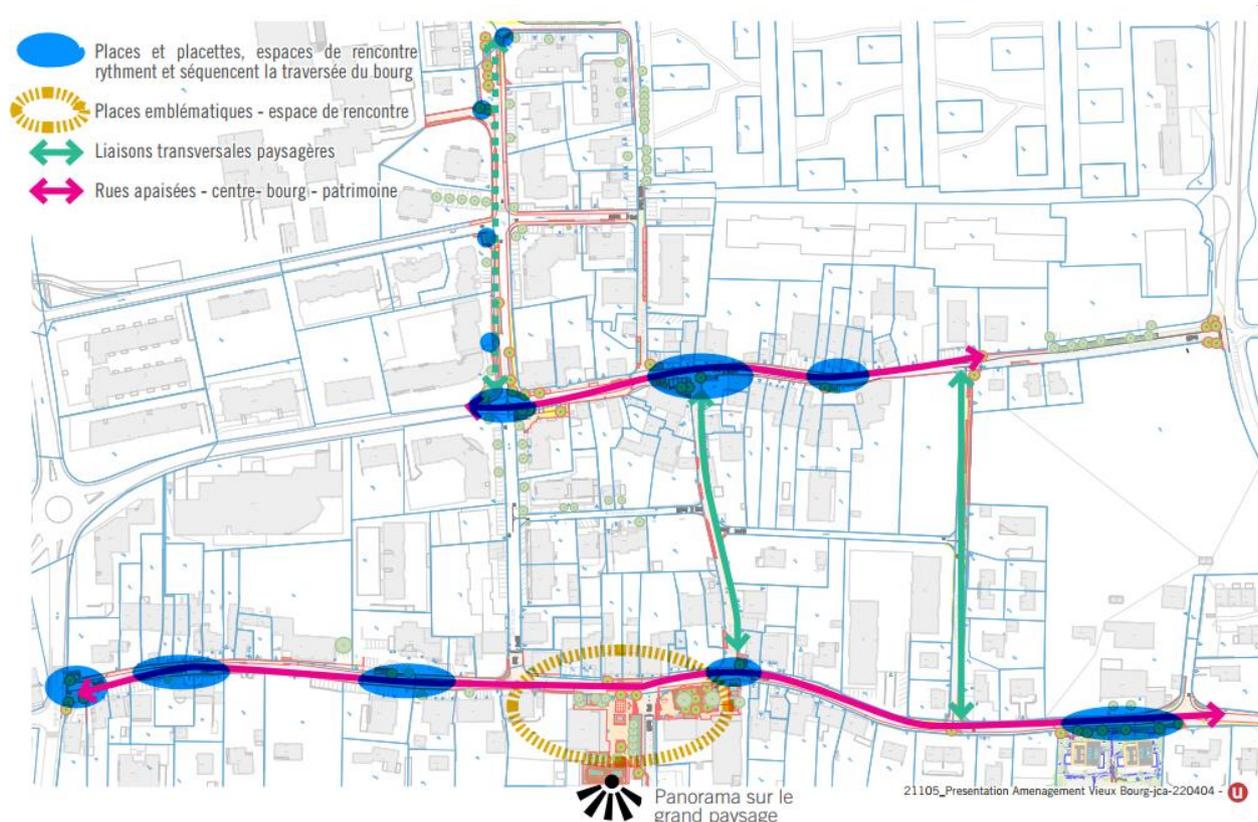


Figure 1 - un réseau d'espaces publics qualitatifs pour valoriser et révéler le Vieux-Bourg

Pour les rues, il s'agit principalement de la création de bandes plantées en pied de muret ou ponctuellement positionnées entre la chaussée et le trottoir. Ces éléments sont constitués de prairies fleuries ou de vivaces ce qui participe à créer une ambiance de rues jardinées foisonnantes de couleurs où il fait bon s'y promener. C'est plus particulièrement le cas des deux liaisons transversales du projet, à savoir la Rue du Nord, axe principal de la zone de rencontre, et du Chemin de la Pique qui bénéficie quant à lui d'un trottoir intégralement perméable. Afin d'augmenter les surfaces d'infiltration, le choix du revêtement des places de stationnement se porte sur un type de pavé filtrant ou engazonné.

Pour la place administrative et celle du Temple protestant, la Nature en Ville est renforcée par la création d'îlots de verdure caractérisés par la plantation d'arbres au cœur de massifs généreux et fleuris ainsi que par la mise en place d'un revêtement perméable là où les caractéristiques d'infiltration du sol le permettent. Ces aménagements confèrent à ces lieux emblématiques un écrin naturel et ombragée pour s'y prélasser en période estivale.

Le projet initial ne prévoyait que très peu d'aménagements pour la place du Temple qui présente pourtant de réelles opportunités urbanistiques. Désormais, les nouvelles réflexions visent à remodeler ce lieu en faisant notamment de la terrasse panoramique un espace propice à la détente et à la contemplation des Alpes et du lac. De plus, un jeu d'eau pourrait également voir le jour au nord de la place, ce qui participera à rendre d'autant plus attractif le centre historique de la Ville.

PROCÉDURES

Les aménagements de surfaces sur la voie publique répondent de la Loi sur les routes (LRou). De ce fait, l'Autorité compétente (DGMR) sera consultée afin de nous indiquer si ces modifications du projet de base peuvent être considérées comme étant de minimales importances ce qui, par voie de conséquence, n'entraverait pas le projet par une mise à l'enquête publique complémentaire.

Etant donné l'ampleur des réaménagements prévus pour les places situées sur domaine privé/communal, une procédure CAMAC traditionnelle sera de vigueur et une mise à l'enquête publique selon la loi sur l'aménagement du territoire (LATC) sera donc nécessaire. Néanmoins, afin de s'assurer que la procédure ne préterite pas le début des travaux du Vieux-Bourg, l'enquête se fera une fois les permis de construire du Vieux-Bourg délivrés.

Il est important de relever que l'Exécutif a validé les principes d'intégration de la Nature en Ville ainsi que l'aménagement des places et rues comme décrit précédemment et a autorisé le Service des infrastructures et de l'environnement à réaliser les procédures y relatives.

ANNEXE I - Nature en Ville

RÉAMÉNAGEMENT DU VIEUX-BOURG – PLACES DU TEMPLE PROTESTANT ET DU BÂTIMENT ADMINISTRATIF

Projet 2013-2021



Projet 2022 - Nature en Ville



1. Ilôt de fraîcheur composé de bosquets d'arbres. De massif graminées et de vivaces.
2. Sol perméable afin de déminéraliser au mieux le site.
3. Valorisation des arbres existants, intégration dans de généreux massifs plantés, gestion des eaux pluviales.
4. Mise à disposition d'un jeu d'eau rendant d'autant plus attractif le cœur du centre historique de la Ville.
5. Aménagement de la terrasse panoramique, avec vue sur les Alpes et le lac.

Références d'ambiances selon le concept "Nature en Ville"



ANNEXE II - Nature en Ville

RÉAMÉNAGEMENT DU VIEUX-BOURG - PLACES DU TEMPLE PROTESTANT ET BÂTIMENT ADMINISTRATIF - VUES 3D



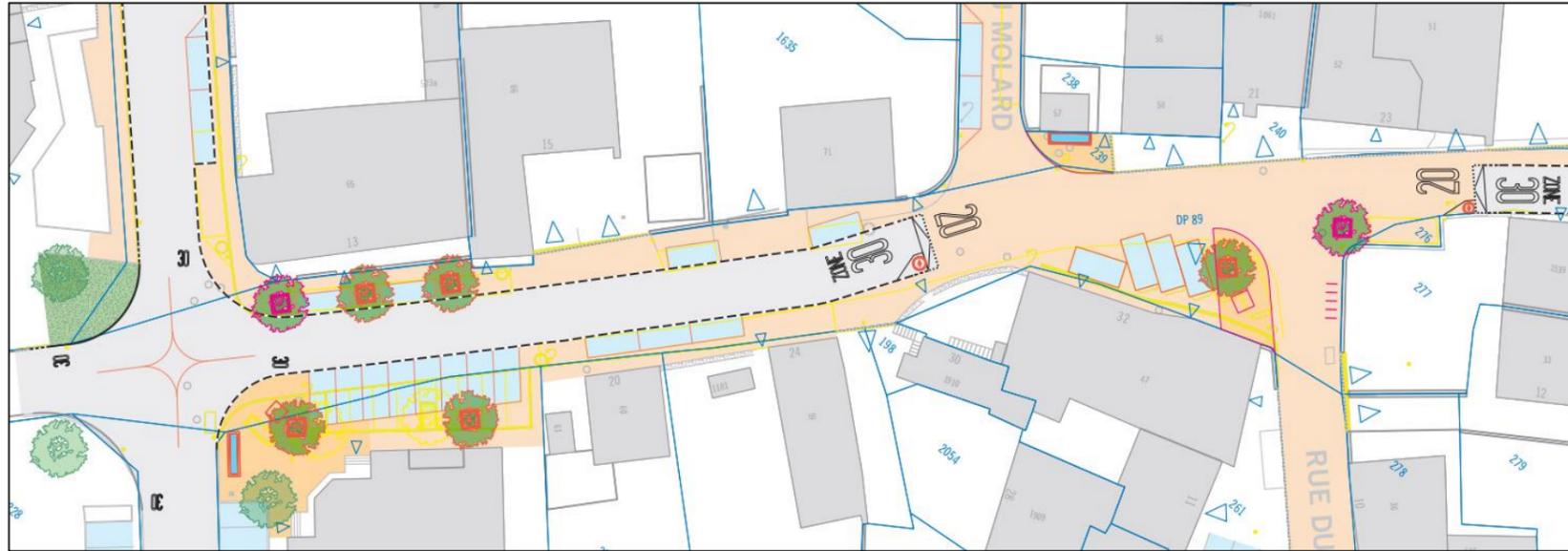
- Création d'une place publique avec mise en valeur du bâtiment administratif
- Ouverture de la place pour son intégration dans la zone 20
- Remaniement des places de parc
- Renforcement de la végétation
- Revêtement perméable en périphérie de la zone verte
- Jeu d'eau sur le parvis du Temple
- Projection au centre de la place de gobos à motifs lumineux abstraits en écho aux incrustations en béton dans la chaussée
- Mise en valeur architecturale de l'Edifice communal par des lanternes en applique



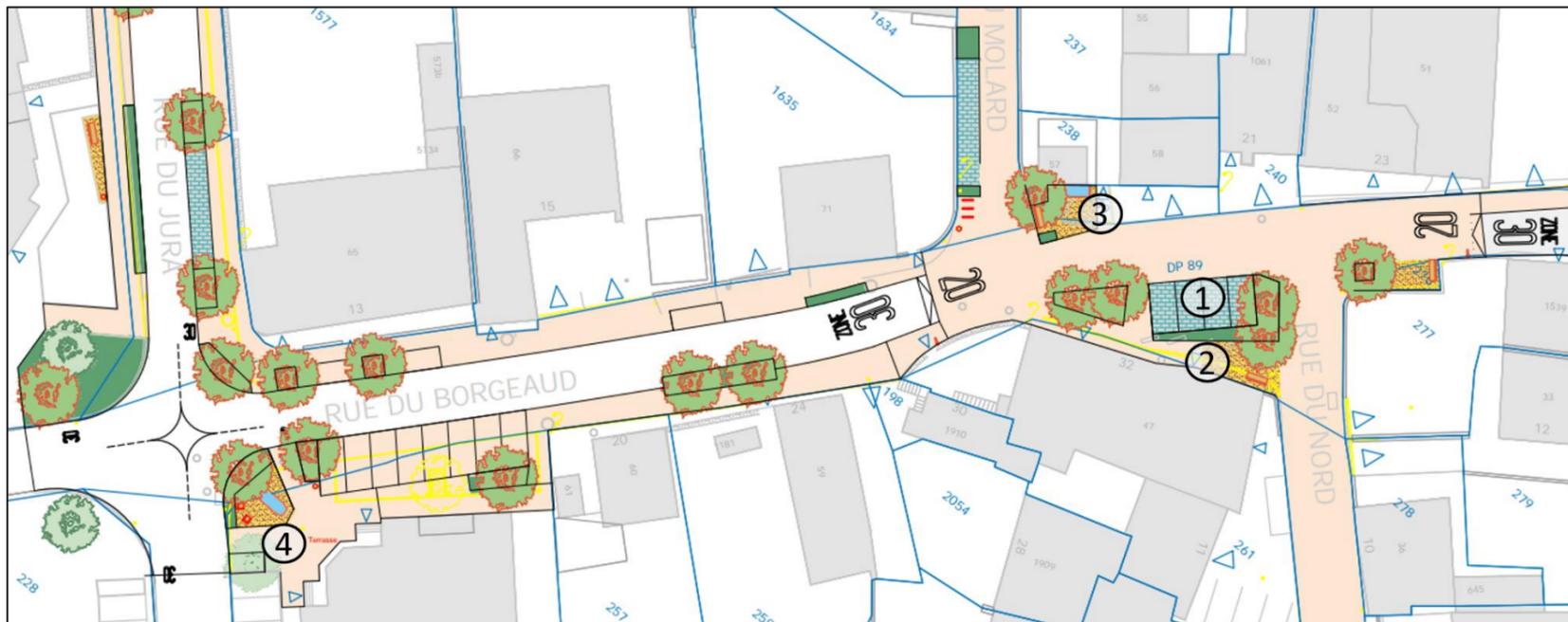
ANNEXE III - Nature en Ville

RÉAMÉNAGEMENT DU VIEUX-BOURG – RUE DU BORGEAUD

Projet 2013-2021



Projet 2022 - Nature en Ville

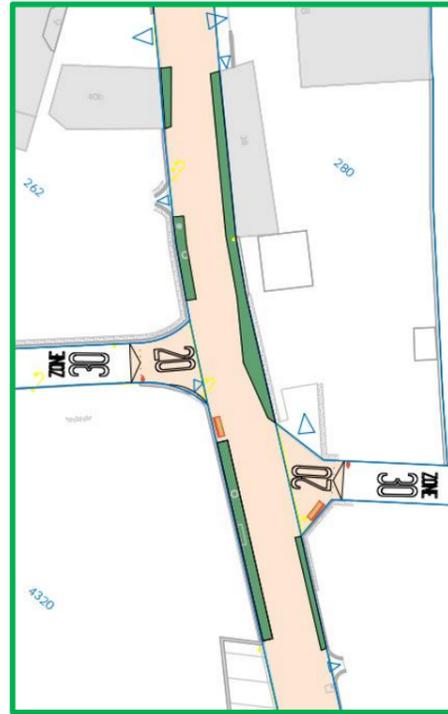


1. Rationalisation du parking, création de placettes perméables avec mobilier d'assise.
2. Ilot de fraîcheur composé de bosquets d'arbres, de massifs de graminées vivaces et sol perméable.
3. Valorisation du patrimoine local, fontaine et cours privées.
4. Création d'un espace de rencontre ombragé aux abords de la fontaine

ANNEXE IV - Nature en Ville

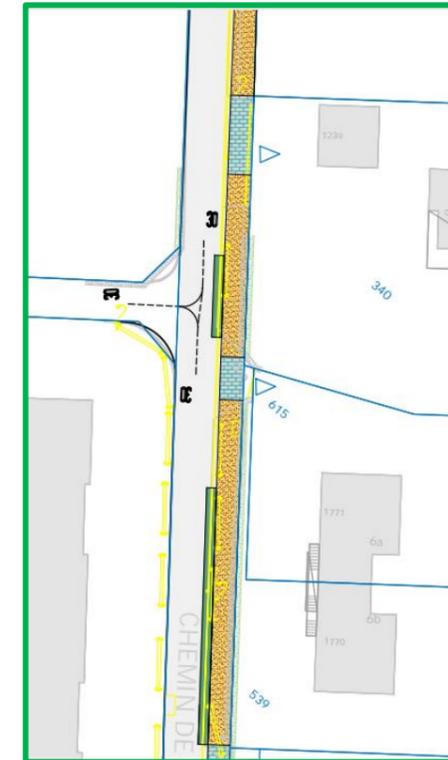
RÉAMÉNAGEMENT DU VIEUX-BOURG – LIAISONS TRANSVERSALES - RUE DU NORD ET CHEMIN DE LA PIQUE

Rue du Nord 2022



- Bande plantée en pied de muret, largeur 1 m min.
- Ambiance de rue jardinée, foisonnement de couleurs et de textures

Chemin de la Pique 2022



ANNEXE V - Nature en Ville

RÉAMÉNAGEMENT DU VIEUX-BOURG – RUE DU JURA

Rue du Jura nord

Projet 2013-2021



Projet 2022- Nature en Ville

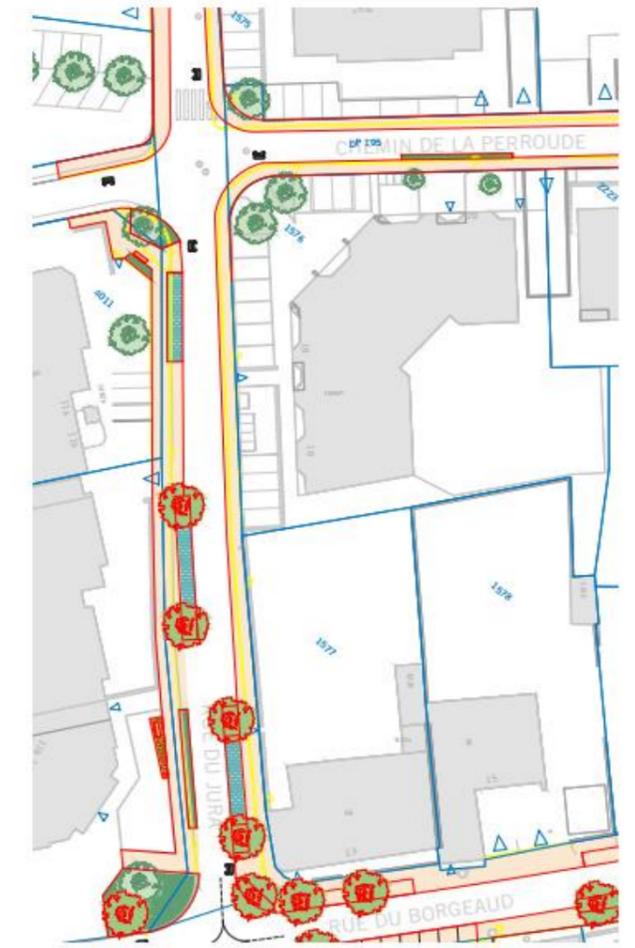


Rue du Jura sud

Projet 2013-2021



Projet 2022 - Nature en Ville



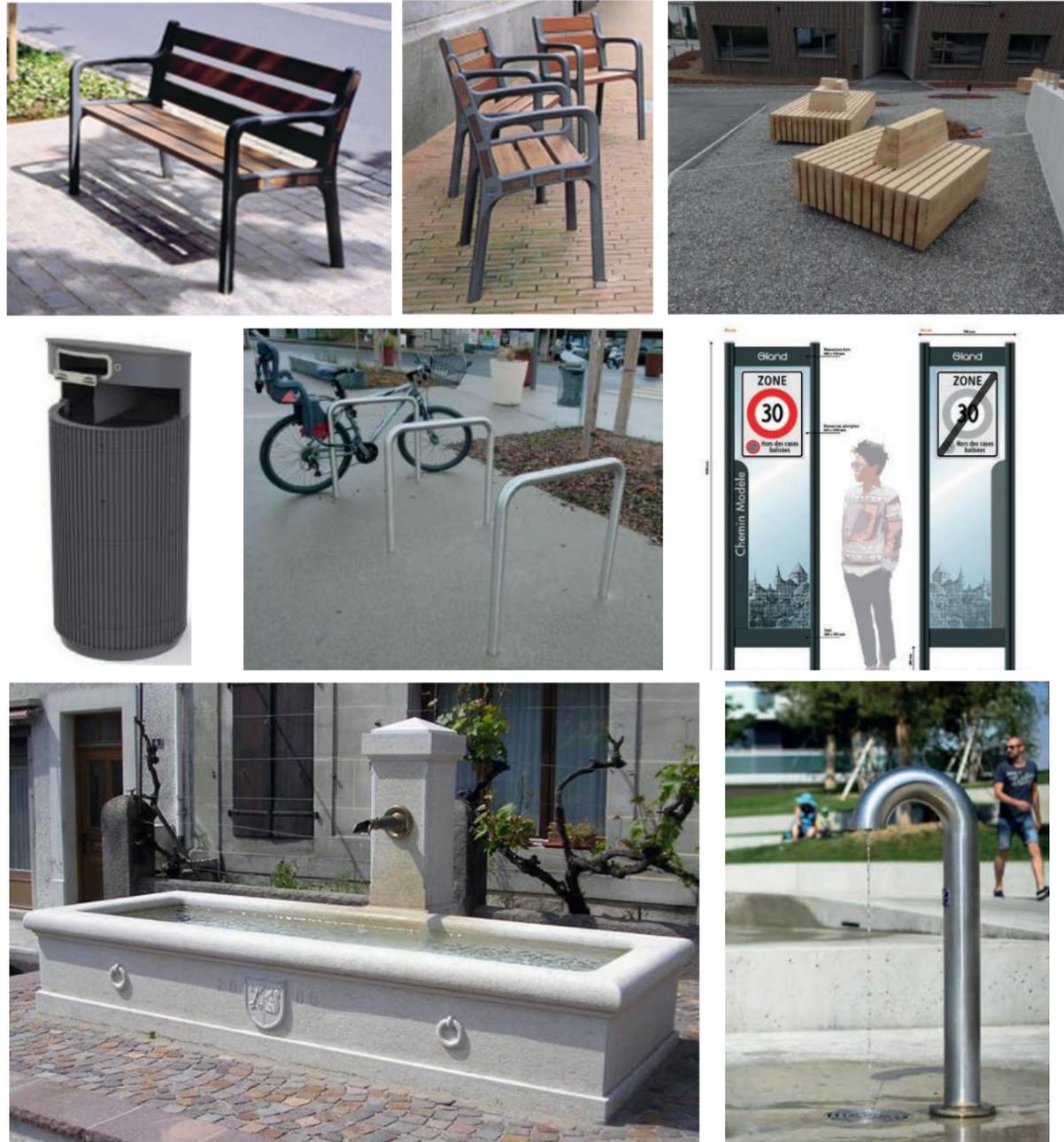
Placette, massif et arborisation de la rue du Jura.

Places de stationnement en pavé filtrant ou engazonné

ANNEXE VI - Nature en Ville

RÉAMÉNAGEMENT DU VIEUX-BOURG – MOBILIERS ET ÉCLAIRAGE

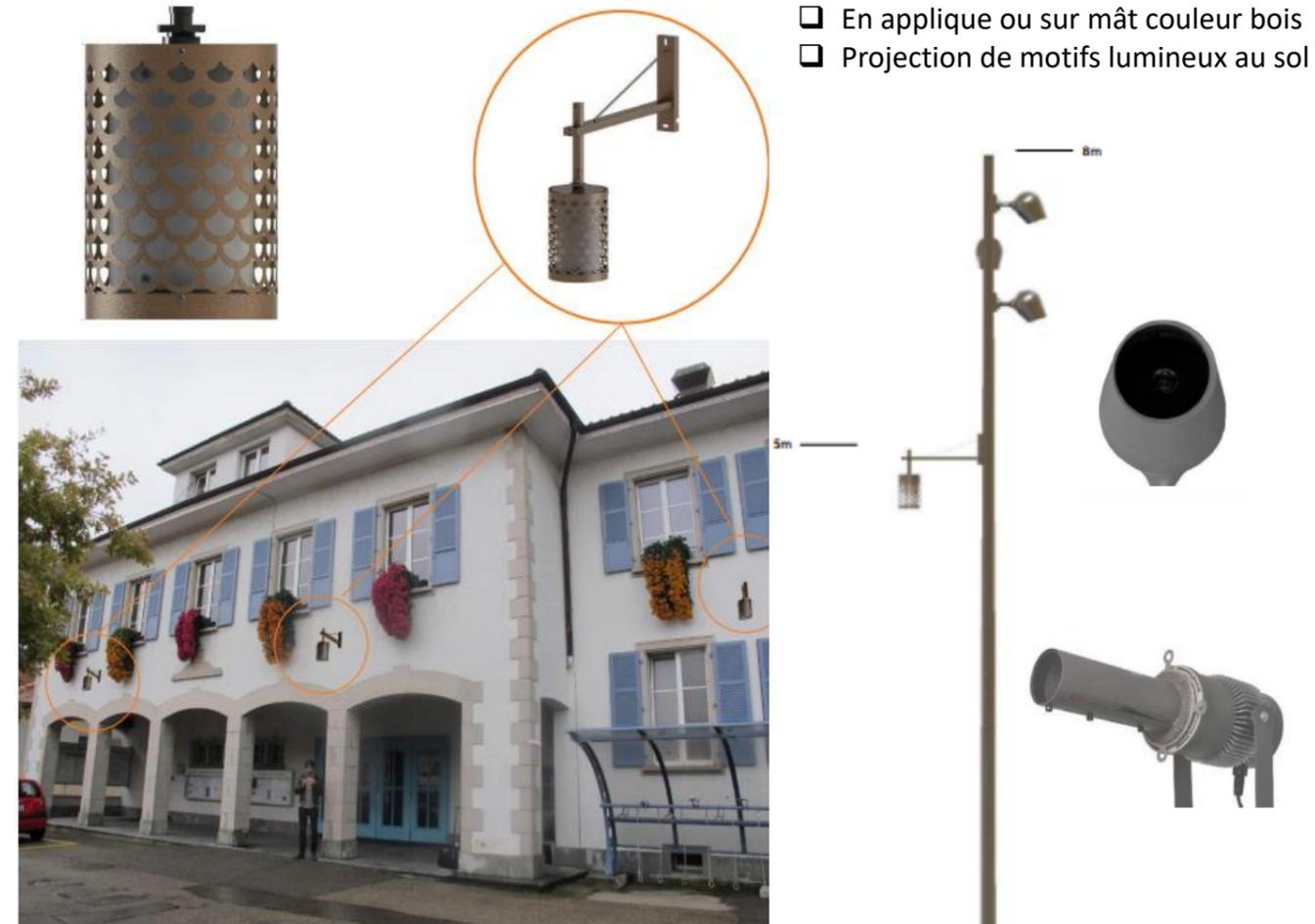
Mobiliers



Quantité

Bancs traditionnel	13
Assises individuelles	10
Bancs design	7
Poubelles	16
Appuis vélos	34
Totem zone 30	4
Fontaines type rénovation	7
Point d'eau	1

Eclairage d'ambiance



- Zone de rencontre 20 km/h et places
- Température ambrée
- En applique ou sur mât couleur bois
- Projection de motifs lumineux au sol

Eclairage fonctionnel

- Zone 30 km/h
- LED
- Température blanche neutre
- Mât gris

